



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011

Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Alain MARCHAND	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Rémi DELATTE	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEPLACEMENTS

**Avenant n°1 à la convention de financement bilatérale signée le 25 novembre 2009
entre la Région et le Grand Dijon**

La Région Bourgogne a octroyé une subvention d'un montant maximum et non révisable de 40 000 000 € au Grand Dijon pour la réalisation de deux lignes de tramway dans l'agglomération dijonnaise. La convention de financement bilatérale a été signée le 25 novembre 2009.

Le Grand Dijon a passé ultérieurement le 1er juillet 2010 un contrat de Partenariat Public Privé avec la société Tramway Energie Dijon, portant sur la réalisation, la mise en service, la maintenance/gestion et le gros entretien/renouvellement des équipements énergie du tramway. L'article 13.2 du contrat de partenariat public privé conclu entre le Grand Dijon et la société Tramway Energie Dijon prévoit que « le coût d'investissement sur lequel s'est engagé le titulaire est de 53 313 393 € HT ».

Le coût total du projet n'est pas modifié par ce changement de modalités juridiques, la charge finale du Grand Dijon restant inchangée. Il convient donc de modifier l'assiette éligible du projet de 398 900 000 € à 345 586 607 €, la subvention de la Région étant inchangée.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE
PROPRE (TCSP) TRAMWAY SUR L'AGGLOMERATION DIJONNAISE**

ENTRE

La Région Bourgogne, sise 17 boulevard de la Trémouille à DIJON, représentée par Monsieur François PATRIAT, Président du conseil régional, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du conseil régional en date du 17 octobre 2011, ci-après désignée par le terme « la Région ».

ET

La Communauté d'agglomération Dijonnaise, sise 40 avenue du Drapeau à Dijon, représentée par François REBSAMEN, Président de La Communauté d'agglomération Dijonnaise dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du conseil de communauté en date du _____, ci-après désignée par « le Grand Dijon ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région adopté les 24 et 25 janvier 2011

Vu le règlement des subventions régionales adopté les 24 et 25 janvier 2011

Vu la demande d'aide formulée par la Communauté d'agglomération Dijonnaise en date du 12 novembre 2008

Vu la délibération du conseil régional en date du 28 septembre 2009

Vu la convention de financement bilatérale signée le 25 novembre 2009 entre la Région et le Grand Dijon

Vu le contrat de partenariat public privé signé le 1^{er} juillet 2010 entre le Grand Dijon et la société Tramway Energie Dijon

Vu la délibération du conseil régional en date du 17 octobre 2011

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération Dijonnaise en date du _____

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

- 1- La Région a octroyé une subvention de 40 M€ en session plénière du 28 septembre 2009 au Grand Dijon pour la réalisation de deux lignes de tramway dans l'agglomération dijonnaise. La convention de financement bilatérale a été signée le 25 novembre 2009.
- 2- Le Grand Dijon a passé ultérieurement le 1^{er} juillet 2010 un contrat de Partenariat Public Privé avec la société Tramway Energie Dijon, portant sur la réalisation, la mise en service, la maintenance/gestion et le gros entretien/renouvellement des équipements énergie du tramway. L'article 13.2 du contrat de partenariat public privé conclu entre le Grand Dijon et la société Tramway Energie Dijon prévoit que « *le coût d'investissement sur lequel s'est engagé le titulaire est de 53 313 393 € HT* ». Le coût total du projet n'est pas modifié par ce changement de modalités juridiques, la charge finale du Grand Dijon restant inchangée. Il convient donc de modifier l'assiette éligible du projet à 345 586 607 €, la subvention de la Région étant inchangée.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Modification de l'article 3.4 de la convention

L'article 3.4 de la convention relatif à l'échéancier prévisionnel des travaux et du versement de la subvention est modifié comme suit.

Le nouveau phasage prévisionnel des paiements est le suivant :

En € HT :

	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Echéancier prévisionnel des travaux	62 443 254 €	141 578 940 €	129 588 744 €	11 975 669 €	345 586 607 €
Montant de la subvention	7 227 509 €	16 387 086 €	14 999 279 €	1 386 127 €	40 000 000 €

Article 2 -Modification de l'annexe financière de la convention

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit.

ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX (valeur 2008)

Dépenses prévisionnelles	Coûts prévus éligibles
	Investissements en euros
Maîtrise d'ouvrage de travaux	7 000 000
Acquisitions foncières et libérations d'emprise	14 000 000
Maîtrise d'œuvre travaux	19 200 000
Dviations de réseaux	26 000 000
Travaux préparatoires	16 893 607
Ouvrages d'art	12 121 000
Plate-forme	22 082 000
Voie spécifique des systèmes ferrées et/guidées	49 805 000
Revêtement du site propre	8 881 000
Voirie hors site propre et espaces publics	41 000 000
Equipements urbains	14 900 000
Signalisation routière	0
Stations	7 201 000
Alimentation en énergie de traction	0
Courants faibles et PCC	0
Dépôt	29 403 000
Opérations induites	3 500 000
Matériel roulant	73 600 000
TOTAL	345 586 607

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature.

Fait à Dijon, le

en trois exemplaires originaux

Le Président de la Région Bourgogne

Le Président du Grand Dijon

Monsieur François PATRIAT

Monsieur François REBSAMEN